

QUALYTIM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE D'AUVOURS - 44000 NANTES
803 647 981 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 30 AVRIL 2025

Les soussignées :

- La société HGF, titulaire de 2 500 actions,
- La société HJUC, titulaire de 2 500 actions,

Soit la totalité des associés détenant ensemble 5 000 actions et seuls associés de la société QUALYTIM,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du code de commerce et de l'article 20.2 des statuts, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la présidence, décide de transférer le siège social du 8 rue d'Auvours 44000 NANTES au 1 rue de Gigant - 44100 NANTES, à compter rétroactivement du 10 avril 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

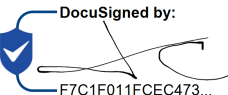
Le siège social est fixé : 1 rue de Gigant - 44100 NANTES"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au cabinet PARTHEMA AVOCATS situé 3 Mail du Front populaire – 44200 NANTES à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

La société HGF Monsieur Guillaume FARCY	 DocuSigned by: 76F7574E3FFF454...
La société HJUC Monsieur Julien CHARITOUR	 DocuSigned by: F7C1F011FCEC473...